



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

mobilier national

Question écrite n° 78342

Texte de la question

M. Robert Lecou attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la situation de la manufacture de tapis du mobilier national située à Lodève. Cet établissement, créé en 1965 et rattaché administrativement au ministère de la culture le 1er mai 1966, employait à l'origine trente-cinq ouvrières et ouvriers d'État issus en grande partie de la communauté harkie. Il s'agissait là d'une initiative heureuse puisqu'elle maintenait dans le bassin d'emploi de Lodève (traditionnellement dévolue au textile) une tradition d'excellence en matière de tapis reprenant soit des cartons de grands artistes, soit des modèles historiques. Le savoir-faire des femmes d'origine algérienne en matière de tissage fut utilisé avec clairvoyance et adapté à l'exigence de perfection que requiert le mobilier national. Plusieurs décennies plus tard, le nombre d'ouvrières ou d'ouvriers est passé de 35 à 12 alors même que les techniques n'ont pas changé, que le temps nécessaire à la réalisation d'un tapis est le même et que le travail des ouvrières et ouvriers lodévois est unanimement reconnu et apprécié. Il lui demande quelles mesures il entend prendre pour maintenir un nombre suffisant d'ouvrières et d'ouvriers pour assurer la pérennité de cet atelier.

Texte de la réponse

L'atelier de Savonnerie de Lodève compte au 1er décembre 2005, vingt-neuf salariés dont vingt-cinq liciers. Cet effectif sera renforcé en 2007 par l'affectation de trois jeunes liciers actuellement en formation. D'une manière générale le ministère de la culture s'est engagé à préserver pour les années à venir les effectifs de fonctionnaires relevant de la filière des métiers d'art. L'atelier de Lodève a naturellement vocation à s'inscrire dans cette perspective.

Données clés

Auteur : [M. Robert Lecou](#)

Circonscription : Hérault (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 78342

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 novembre 2005, page 10709

Réponse publiée le : 10 janvier 2006, page 251